



**LABELS ET TROPHEES  
AQUAPLUS 2013**

**DOSSIER DE PRESSE**

*Le 20 novembre 2013*

*Salon des maires et des collectivités locales*





**LE COMMUNIQUE DE PRESSE**



**LES LABELS AQUAPLUS ENTREPRISE 2013-2016**



**LES TROPHEES AQUAPLUS REALISATION 2013**



**LES LABELS AQUAPLUS SERVICE 2013-2018**



**LE COMITE AQUAPLUS**



**LA CHARTE AQUAPLUS**

Retrouvez toutes les infos sur : [www.aquapplus-info.com](http://www.aquapplus-info.com)

Contact presse : 9 rue de Berri, 75008 Paris – Tél : 01 45 63 70 40

[contact@aquapplus-info.com](mailto:contact@aquapplus-info.com)



## REMISE DES LABELS ET TROPHÉES AQUAPLUS 2013

Avec la participation de **Serge LEPELTIER**, ancien Ministre, Maire de Bourges et président d'honneur du Comité Aquaplus, le Comité Aquaplus a récompensé, lors du Salon des Maires et des Collectivités locales, **9 collectivités et 10 entreprises**.

Trois personnalités du Comité Aquaplus ont orchestré cette remise qui s'est tenue sur le stand de la FNTF : **Denis MERVILLE**, Vice-président de l'Association des maires de France, **Daniel MARCOVITCH**, Conseiller de Paris, vice-président du Comité Aquaplus et **François LACROIX**, Directeur général adjoint de l'Onema.

L'édition 2013 montre qu'exigence et excellence concernent des collectivités de toute taille, des PME et des grandes entreprises intervenant dans différents secteurs d'activité du cycle de l'eau (ingénierie, génie civil, réalisation d'usines, fabrication d'équipements pour le transport de l'eau).

C'est aussi la **1<sup>ère</sup> édition du Label Aquaplus Service** : le nouveau label Aquaplus qui récompense l'excellence au service de l'utilisateur et de l'environnement. 5 collectivités récompensées à ce titre.

Les Labels et Trophées Aquaplus récompensent les acteurs de l'eau, professionnels et collectivités qui sont engagés en faveur du développement durable. Ces récompenses sont attribuées par un Comité Aquaplus qui fédère 35 organismes publics et privés : ministères, agences de l'eau, Onema, collectivités, maîtres d'œuvre, fédérations professionnelles ...

- **Le Label Aquaplus Entreprise** constitue un gage de progrès et de confiance vis-à-vis des maîtres d'ouvrage. Pour obtenir le label, les entreprises doivent attester de références incontestables en matière de développement durable. L'innovation des entreprises dans ce domaine représente une part importante du dossier. En 2013, **13 labels remis à 10 entreprises**.
- **Le Trophée Aquaplus Réalisation** valorise un ouvrage exemplaire. Les différentes phases de la réalisation sont prises en compte, depuis la définition des besoins jusqu'à l'exploitation la 1<sup>ère</sup> année. Les performances environnementales, les aspects sociaux et économiques sont évalués. **4 réalisations exemplaires récompensées en 2013**.
- **Le Label Aquaplus Service** récompense une collectivité territoriale pour l'excellence de son service, eau potable ou assainissement collectif. La collectivité aura en prérequis renseigné l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA\*) et satisfait à l'ensemble des exigences réglementaires. En outre, plus de 45 critères sont évalués portant sur la qualité du service à l'utilisateur, la gestion du service incluant la gestion du patrimoine et la qualité environnementale. **5 Label Aquaplus Service** pour cette 1<sup>ère</sup> édition.

\*SISPEA : Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement ([www.services-eaufrance.fr](http://www.services-eaufrance.fr))

### 13 labels Aquaplus Entreprise remis à 10 entreprises :



- Degrémont France, Stereau, VINCI Environnement ont obtenu chacun deux labels pour la conception et la réalisation, d'une part d'usines de production d'eau potable et d'autre part, d'installations de traitement d'eaux usées.
- GTM Environnement, Sogea Rhône-Alpes, Wangner Assainissement ont obtenu le label pour la conception et réalisation d'installations de traitement d'eaux usées.
- Pinto et PVE ont obtenu le label pour construction d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement
- Sainte-Lizaigne a obtenu le label pour son activité de conception et fabrication de matériels de transport de l'eau
- IRH Environnement a obtenu le label pour son activité dans l'Ingénierie du traitement des eaux.

### 4 Trophées Aquaplus Réalisation remis à des Collectivités pour leurs réalisations exemplaires : 3 stations d'épuration et 1 usine de production d'eau potable :



- Station d'épuration de Gravigny (Eure) : trophée remis à Michel CHAMPREDON, Maire d'Evreux et président du Grand Evreux Agglomération
- Station d'épuration Les Mielles à Tourlaville (Manche) : trophée remis à Valérie LEJUEZ, vice-présidente de la Communauté Urbaine de Cherbourg
- Station d'épuration de Marne aval à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) : trophée remis à Jacques OLIVIER, directeur général du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)
- Usine de production d'eau potable « Georges Debaille » à Fabrègues (Hérault) : trophée, remis à Jean-Marc ALAUZET, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas Languedoc

### 5 Labels Aquaplus Service remis à 2 communes et 3 intercommunalités pour l'excellence de leur service : 4 pour le service d'eau potable et 1 pour le service d'assainissement collectif

#### 4 Labels Aquaplus Service en eau potable remis à :



- Claude GATIGNOL, président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de **Valognes**, député honoraire ;
- Claude LEVAVASSEUR, président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de **Saint-Sauveur le Vicomte**, adjoint au Maire de Saint-Sauveur le Vicomte ;
- Michel THOURY, président du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de la **baie et du bocage**, Maire de Saint-James ;
- Régis TAISNE (FNCCR) représentant la Ville de **Bayonne**

#### 1 Label Aquaplus Service en assainissement collectif remis à :

- Yannick NADESAN, Conseiller Municipal de la Ville de **Rennes**



## LABEL AQUAPLUS ENTREPRISE

- Le Label Aquaplustm Enterprise : des garanties en matière de développement durable d'une entreprise de l'eau vis-à-vis du Maître d'ouvrage.
- Le Label est délivré après examen du dossier par le Comité Aquaplustm sur la base d'une grille d'évaluation de plus 50 critères ; le dossier doit totaliser 75 % des points.
- Le Label Aquaplustm Enterprise a une durée de validité de 3 ans.





## Label Aquaplus Entreprise 2013-2016

ACTIVITES	ENTREPRISES	Coordonnées
Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	 <b>DEGREMONT France</b> (renouvellement)	<b>Jean-Luc Ventura</b> , Président Tél. : 01 46 25 57 24
	 <b>STEREAU</b> (renouvellement)	<b>Denis Reboul</b> , Directeur général Tél : 01 30 60 64 64
	 <b>VINCI ENVIRONNEMENT</b> (renouvellement)	<b>Frédéric Nougarede</b> , Directeur du traitement de l'eau Tél : 01 71 04 20 90
Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	 <b>DEGREMONT France</b> (renouvellement)	<b>Jean-Luc Ventura</b> , Président Tél. : 01 46 25 57 24
	 <b>GTM ENVIRONNEMENT</b> (1ère demande)	<b>Patrick Salvat</b> , Directeur général Tél : 04 72 81 22 00
	 <b>SOGEA RHONE-ALPES</b> (renouvellement)	<b>Yann Le Bellego</b> , Chef d'agence Environnement de Sogea Rhône-Alpes Tél : 04 72 80 12 74
	 <b>STEREAU</b> (renouvellement)	<b>Denis Reboul</b> , Directeur général Tél : 01 30 60 64 64
	 <b>VINCI ENVIRONNEMENT</b> (renouvellement)	<b>Frédéric Nougarede</b> , Directeur du traitement de l'eau Tél : 01 71 04 20 90
	 <b>WANGNER ASSAINISSEMENT</b> (renouvellement)	<b>Fabien Drouet</b> , Président directeur général Tél : 01 30 52 11 20
Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	 <b>SAINTE-LIZAIGNE</b> (renouvellement)	<b>Damien Verhée</b> , Président directeur général Tél : 02 54 04 04 04
Construction d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	 <b>PINTO SAS</b> (renouvellement)	<b>Philippe Dantressangle</b> , Président directeur général Tél : 02 99 99 11 26
	 <b>PVE</b> (renouvellement)	<b>Yves Decaen</b> , Président directeur général Tél : 02 51 65 29 61
Ingénierie du traitement des eaux	 <b>IRH Ingénieur Conseil</b> (renouvellement)	<b>Yves Bernheim</b> , Président directeur général Tél : 05 55 11 4770



## Au total, 32 Labels Aquaplust Entreprise en cours de validité dans 8 domaines d'activités

Entreprises	Activités	Année du 1 <sup>er</sup> label	Label en cours de validité
ADSF	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2011	2011 – 2014
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2012	2012 – 2015
AQUASOURCE	Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau	2011	2011 – 2014
CEGELEC OUEST	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2011 – 2014
CIFEC	Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau	2008	2011 – 2014
CNFME, Centre National de formation aux métiers de l'eau de l'OIEau	Formation dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées	2008	2011 – 2014
DEGREMONT France	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2006	2013 – 2016
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2006	2013 – 2016
FREYSSINET France	Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2004	2011 – 2014
GAZ ET EAUX	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2012	2012 – 2015
GTM ENVIRONNEMENT	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2013	2013 – 2016
IRH Ingénieur Conseil	Ingénierie du traitement des eaux	2006	2013 – 2016
L'EAU PURE	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2008	2011 – 2014
	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2011	2011 – 2014
MSE	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2011 – 2014
OTV	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2004	2011 – 2014
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2011 – 2014
PINTO SAS	Construction d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2005	2013 – 2016
PROSERPOL	Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées	2004	2011 – 2014
PVE	Construction d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2010	2013 – 2016
SAINT-GOBAIN PAM	Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	2012	2012 – 2015
SAINTE - LIZAIGNE	Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	2010	2013 – 2016
SCE	Ingénierie du traitement des eaux	2012	2012 – 2015
SIAAP	Maitrise d'ouvrage des systèmes d'assainissement	2008	2011 – 2014
SOGEA Rhône-Alpes	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2011	2011 – 2014
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2010	2013 – 2016



<b>Entreprises</b>	<b>Activités</b>	<b>Année du 1<sup>er</sup> label</b>	<b>Label en cours de validité</b>
<b>STEREAU</b>	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2010	2013 – 2016
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2013 – 2016
<b>VEOLIA WATER STI</b>	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2011 – 2014
<b>VINCI Environnement</b>	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2010	2013 – 2016
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2010	2013 – 2016
<b>WANGNER Assainissement</b>	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2010	2013 - 2016





## TROPHEE AQUAPLUS REALISATION



- Le Trophée Aquaplus Réalisation récompense une réalisation exemplaire dans le domaine de l'eau, en matière de développement durable.
- Les différentes phases sont évaluées, depuis la définition des besoins et la conception, jusqu'à l'exploitation.
- Un questionnaire est établi pour chacun des acteurs : Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, entreprise de génie civil, entreprise responsable de la réalisation, exploitant. Sont également interrogés, associations d'usagers et organisme chargé de la police de l'eau.
- Le Trophée est délivré après examen du dossier par le Comité Aquaplus sur la base d'une grille d'évaluation de plus 60 critères ; le dossier doit totaliser 75 % des points. La réalisation doit être exploitée depuis au moins 1 an.





## Trophées Aquaplus Réalisation 2013

### Usine de production d'eau potable « Georges Debaille » à Fabrègues (Hérault)



**Maître d'ouvrage :** Syndicat Intercommunal  
d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc  
**Président :** M. Jean-Marc Alauzet  
Tél : 04 67 77 20 10

**Entreprises partenaires de la réalisation :**

Maître d'œuvre : Cabinet Merlin  
Entreprise responsable de la réalisation : Degremont  
France Assainissement  
Entreprise de génie civil : SOGEA Sud  
Exploitant : Lyonnaise des eaux

### Station d'épuration de Gragny (Eure)

**Maître d'Ouvrage :** Grand Evreux Agglomération  
**Président :** M. Michel Champredon  
Tél : 02 32 31 99 04

**Entreprises partenaires de la réalisation :**

Maître d'œuvre : Cabinet Merlin  
Entreprise responsable de la réalisation :  
Degremont France  
Entreprise de génie civil : Quille Construction  
Exploitant : Grand Evreux Agglomération





## **Station d'épuration Les Mielles à Tournaville** (Manche)



**Maître d'Ouvrage : Communauté urbaine de Cherbourg**

**Président : M. André Rouxel**

Tél : 02 33 08 26 50

**Entreprises partenaires de la réalisation :**

Maître d'œuvre : Cabinet Bourgeois-Merlin

Entreprise responsable de la réalisation : Stereau

Entreprise de génie civil : Pinto

Exploitant : Communauté urbaine de Cherbourg

## **Station d'épuration de Marne aval à Noisy-le-Grand** (Seine-Saint-Denis)

**Maître d'ouvrage : SIAAP**

**Président : M. Maurice Ouzoulias**

Tél : 01 44 75 44 75

**Entreprises partenaires de la réalisation :**

Assistant à maître d'ouvrage : Bonnard et Gardel

Entreprise responsable de la réalisation : OTV-DRAP

Entreprise de génie civil : Parengé

Exploitant : SIAAP





## LABEL AQUAPLUS SERVICE

- 2013 : 1<sup>ère</sup> remise des Labels Aquaplustm Service à 5 collectivités territoriales.
- Le Label Aquaplustm Service récompense les collectivités territoriales pour leurs résultats d'excellence en matière de qualité, durabilité et performance des services d'eau potable ou d'assainissement collectif.
- Le dossier de candidature comporte 17 pré-requis et 45 critères ; le dossier doit totaliser 75% des points.
- Après examen du dossier, le Comité Aquaplustm vérifie sur site les critères d'évaluation en matière de qualité du service à l'utilisateur, gestion du service et qualité environnementale.
- Le Label Aquaplustm Service est attribué pour une durée de 5 ans.





## Labels Aquaplust Service 2013

1<sup>ère</sup> Edition

SERVICE LABELLISE	COLLECTIVITES TERRITORIALES	Coordonnées
Eau potable	 <b>SIAEP de la région de Valognes</b> Population desservie : 9 000 habitants Longueur du réseau : 360 km	<b>Claude Gatignol,</b> Président Tél : 02 33 40 08 60
	 <b>SIAEP du Canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte</b> Population desservie : 6 000 habitants Longueur du réseau : 350 km	<b>Jean-Pierre Levavasseur,</b> Président Tél : 02 33 41 85 01
	 <b>SMAEP de la baie et du bocage</b> Population desservie : 15 000 habitants Longueur du réseau : 650 km	<b>Michel Thoury,</b> Président Tél : 02 33 48 53 88
	 <b>Ville de Bayonne</b> Population desservie : 46 000 habitants Longueur du réseau : 260 km	<b>Jean Grenet,</b> Maire Tél : 05 59 46 60 62
Assainissement collectif	 <b>Ville de Rennes</b> Population desservie : 210 000 habitants Longueur du réseau : 410 km	<b>Daniel DELAVEAU,</b> Maire Tél : 02 23 62 24 11





## LE COMITE AQUAPLUS

**Présidé par Jacques PÉLISSARD, Député-maire de Lons-le-Saunier  
et Président de l'Association des Maires de France,**

- Le Comité Aquaplus réunit 35 organismes publics et privés intervenants dans le domaine de l'eau soit plus de 50 experts représentant les Agences de l'Eau, collectivités, ministères, ingénieurs conseils, industriels,...organisés en 4 collèges :
  - Institutionnels publics
  - Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre publics et privés
  - Organismes techniques
  - Professionnels
  
- Le Comité Aquaplus attribue les « Labels Aquaplus Entreprise », « Trophées Aquaplus Réalisation » et les « Labels Aquaplus Service » après examen rigoureux des dossiers de candidature.
  
- Il est le garant du respect de la charte Aquaplus fondée sur des objectifs du développement durable dans ses trois composantes : environnementale, sociale et économique.





# Composition du COMITE AQUAPLUS

**Président : Jacques PÉLISSARD**, Député-maire de Lons-le-Saunier et Président de l'Association des Maires de France

**Vice-président : Daniel MARCOVITCH**, Conseiller de Paris, Vice-président du Comité National de l'Eau

**Président d'honneur : Serge LEPELTIER**, ancien Ministre de l'Ecologie, Maire de Bourges, Président du Comité de bassin Loire-Bretagne

## Institutionnels Publics

**Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)** : Michèle ROUSSEAU

**Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, CGEDD** : Patrick MARCHANDISE

**Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, DEB** : Laurent ROY, Catherine GIBAUD

**Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt** : Coralie NOEL

**Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques (ONEMA)** : Elisabeth DUPONT-KERLAN, François LACROIX

## Professionnels

**Canalisateurs de France** : Alain GRIZAUD, Clotilde TERRIBLE

**FP2E** : Tristan MATHIEU, Bernard JOUGLAIN, Bruno TISSERAND

**FNTP** : Dominique DEVILDER

**GCEE** : Gérard LECA, Jean VIGIER

**IFAA** : Hubert WILLIG, Jérémie STEININGER

**IFEP** : Christian LACOUR, Philippe REYMOND

**ISGH** : Gilles DUTOIT

**ITEA** : Pascal FARJOT

**SFEG** : Eric GARROUSTET

**SIET** : Eric DEHOUCK

**STORM** : Luc MANRY

**SYNTEAU** : Jean-Luc VENTURA

**SYPRODEAU** : Fabrice LETENEUR

**UIE** : Didier HAEGEL, Alain ROUSSE

## Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre publics et privés

**Association des Maires de France (AMF)** : Denis MERVILLE, Pauline DELAERE

**CINOV** : Michel PETIT-JEAN

**Communauté urbaine de Bordeaux** : Pascal BOTZUNG

**Communauté urbaine du Grand Lyon** : Claude PRESLE

**Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)** : René KELHETTER, Michel DESMARS

**MEDEF** : Alexandre COLIN

**Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)** : Christian CAMBON

**Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)** : Jacques OLIVIER, Michel RIOTTE

**Syndicat des eaux de la Charente Maritime** : Denis MINOT

**SYNTEC Ingénierie** : Jean FELIX, François FIEVET

## Organismes techniques

**Académie de l'Eau** : Jean-Louis OLIVER

**Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE)** : Pierre-Alain ROCHE, Célia de LAVERGNE

**Centre français de l'anticorrosion (CEFRACOR)** : Marcel ROCHE

**Confédération des organismes indépendants tierce partie de prévention, de contrôle et d'impact (COPREC)** : François GREMY

**Office International de l'Eau (OIEau)** : Joseph PRONOST

**Observatoire des usagers de l'assainissement d'Ile-de-France (OBUSASS)** : Karina KELLNER

**Plate-forme européenne de l'eau (WSSTP)** : Durk KROL

**AFITE** : Bruno WEINZAEPFEL

## Secrétariat technique et administratif du comité Aquaplus :

Technique : Guillaume CHARVET

Administratif : Anaïs FERMINE

Coordination : Maria VÈNES





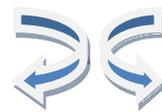
# LA CHARTE AQUAPLUS

La Charte Aquaplus s'adresse à tous les Acteurs de l'eau



Collectivités

Professionnels de l'eau



Entreprises

Organismes  
publics et privés

**Engagements des signataires pour le développement durable dans ses trois composantes, environnementale, sociale et économique.**

## **1 / Devoir d'intérêt général**

Au-delà du strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur, les acteurs de l'eau s'engagent à contribuer activement à la préservation, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la qualité des milieux grâce aux procédés, aux infrastructures et aux équipements qu'ils mettent en œuvre.

Ils doivent faire évoluer la qualité de leurs prestations en les inscrivant dans une démarche de développement durable et de gestion optimale de la ressource.

Les acteurs de l'eau s'engagent à promouvoir les systèmes optimisant la consommation en eau ainsi que les autres impératifs environnementaux et notamment la maîtrise de la consommation énergétique, des émissions de bruits et d'odeurs, la maîtrise des risques industriels, l'intégration dans l'environnement.

## **2 / Démarche de développement durable**

La démarche Aquaplus s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) (\*) SNDD :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD-3.pdf>

Les équipements se doivent de répondre de façon exhaustive aux critères de développement durable. Devront apparaître, au moins, la maîtrise énergétique, la gestion optimale des résidus avec la valorisation de ces derniers, à chaque fois que cela se révélera techniquement possible.

Les installations proposées par les acteurs de l'eau doivent être exemplaires quant à la conception, mais également quant aux coûts d'exploitation et de maintenance.

Pour répondre au besoin nécessaire d'information, les éléments fournis par les professionnels de l'eau devront permettre aux maîtres d'ouvrage de disposer de tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet. En particulier devront apparaître des suggestions permettant d'améliorer la conception des installations vis-à-vis de l'environnement pris au sens large du terme.

Les professionnels de l'eau s'engagent à fournir des comptes prévisionnels d'exploitation réalistes et détaillés basés sur le retour d'expérience. A la demande du donneur d'ordre, les professionnels de l'eau s'engagent à fournir les éléments techniques permettant de définir les durées d'amortissement induites.

Les critères d'exploitation devront être présentés aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre afin qu'ils puissent les utiliser comme un élément de choix d'un projet dans une position hiérarchique et/ou une pondération significatives.

Les collectivités et les professionnels de l'eau en charge de l'exploitation, de tout ou partie de la maintenance, se devront de répondre aux critères évoqués précédemment en matière d'énergie, de déchets et d'impacts divers sur l'environnement. Notamment, elles devront œuvrer de façon permanente pour maintenir les installations opérationnelles.

## **3 / Engagements vis-à-vis des salariés**

Les acteurs de l'eau s'engagent en permanence à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils assurent une formation appropriée de leurs salariés aux procédures des systèmes qualité, environnement et sécurité.

## **4 / Sécurité des biens et des personnes**

Les professionnels de l'eau s'engagent à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils doivent fournir les règles et les précautions à prendre en matière de sécurité des installations fournies.

Les professionnels de l'eau s'engagent à ne pas utiliser de produits mettant en danger la santé du public après l'intervention de l'entreprise, dans l'état des connaissances à la date de celle-ci et ceci pendant toute la durée d'utilisation de l'ouvrage et sous réserve d'un entretien adapté.

Les professionnels de l'eau fournissent les documents permettant la déclaration et l'identification des installations auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales et de promouvoir la transmission transparente de l'information.

## **5 / Information entre les différents acteurs de l'eau**

Les professionnels de l'eau doivent fournir aux maîtres d'ouvrage les documents écrits sur les procédés, infrastructures et équipements. Ceux-ci permettent d'informer les intervenants sur leur fonctionnement, leur sécurité, le niveau de qualité, la réduction de façon continue des niveaux de pollutions visuelles, sonores, olfactives... sous réserve d'usage et d'entretien conformément aux préconisations du constructeur.

Les professionnels de l'eau devront donner les meilleurs rapports coûts/efficacité afin que les maîtres d'ouvrage, en concertation avec les différents intervenants, puissent prendre les décisions de gestion adaptées au contexte des installations.

La transparence du professionnel de l'eau doit porter aussi bien sur l'identité et les compétences des intervenants effectifs, sur l'étendue de leur mission, que sur les informations qu'elle transmet aux donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre et à ses co-traitants, sous-traitants et fournisseurs.

## **6 / Démarche de progrès et de responsabilité professionnelle**

Les acteurs de l'eau agissent dans l'intérêt des usagers. Il inscrit son action dans le respect des hommes et de l'environnement.

Les professionnels de l'eau se reconnaissent comme membres d'une filière et s'engagent à prendre en compte la recherche de mise en commun des exigences par les autres acteurs de cette filière.

Les acteurs de l'eau s'engagent à prendre en compte dans leurs choix les démarches de progrès et d'innovation des autres professionnels intervenants (fournisseurs, prestataires,...).

Le professionnel de l'eau doit s'engager à affecter les compétences et les organisations requises pour l'exécution d'un projet. Il doit engager de la même manière ses sous-traitants et ses fournisseurs et doit conseiller, commercialiser et installer des systèmes dont les résultats ont été validés.

Garantie d'indépendance : les acteurs de l'eau signataires ont obligation de ne pas favoriser des situations dans lesquelles elles deviendraient « juge et partie ».

## **7 / Engagements financiers**

Les acteurs de l'eau signataires affirment que leurs propositions financières respectent les normes applicables et les règles de l'art.

Elles doivent pratiquer le plus juste prix en recherchant l'optimisation de leurs coûts, dans l'intérêt de tous les partenaires.

## **8 / Communication et déontologie**

Toute entreprise de l'eau bénéficiaire du label Aquaplus Entreprise pourra utiliser cette référence dans sa communication, dès lors qu'elle respectera le champ du label Aquaplus, à savoir un engagement de l'entreprise ou de l'organisme en matière de développement durable. Cette communication ne pourra être admise que pendant la durée de validité du label Aquaplus et ne devra pas prêter à confusion avec le label Aquaplus Service et le trophée Aquaplus.

Tout professionnel de l'eau partenaire d'une réalisation exemplaire pourra y faire référence dans sa communication, dès lors que cette communication respecte le champ de ce certificat. Ainsi, cette communication ne devra pas prêter à confusion avec les labels Aquaplus et ne devra pas laisser penser qu'en tant que partenaire, il est titulaire du trophée Aquaplus. La communication sur le trophée Aquaplus par le Maître d'Ouvrage précisera la réalisation concernée.



UIE,  
Union de syndicats professionnels, adhérente  
à la Fédération Nationale des Travaux Publics



Retrouvez toutes les infos sur : [www.aquaplust-info.com](http://www.aquaplust-info.com)

Contact presse : 9 rue de Berri, 75008 Paris – Tél : 01 45 63 70 40

[contact@aquaplust-info.com](mailto:contact@aquaplust-info.com)